

Rapport d'activité 2007

1. ADHESIONS 2007

a. Individuels

La dernière assemblée générale avait fixé les tarifs des cotisations à 4 Euros par adulte. A ce jour, 270 individuels professionnels ou retraités de l'Education nationale, sont adhérents. Ils étaient 365 pour l'année scolaire 2006/2007, 430 pour l'année scolaire 2005/2006, 464 pour l'année scolaire 2004/2005 et 582 pour l'année scolaire 2003/2004. Rapporté à l'année civile (du 01/01 au 31/12/2007), 276 personnes ont adhéré pour un montant total de 1779,00 Euros.

Le nombre d'adhésions individuelles est en baisse, l'évolution du montant des dons peine à compenser cette diminution. (2007 était la seconde année au cours de laquelle les dons ont été mis en œuvre)

b. Etablissements

La dernière assemblée générale avait fixé les tarifs des cotisations à 0,70 Euros par élève dans le premier degré et donné délégation au conseil d'administration pour étudier et mettre en œuvre une cotisation individuelle dégressive par seuil pour le second degré. Le conseil d'administration du 14 juin 2006 a décidé de la mise en œuvre pour un an à l'essai des cotisations dégressives selon le mode de calcul ci-dessous :

Nombre d'élèves		Cotisations dégressive par élève et par seuil Présentation aux établissements		
de	à		Mimumum	Maximum
1	99	0,70 €	0,70 €	69,30 €
100	199	(nb élèves x 0,6) + 10 €	70,00 €	129,40 €
200	599	(nb élèves x 0,225) + 85 €	130,00 €	219,78 €
600	1199	(nb élèves x 0,133) + 140 €	220,00 €	299,47 €
1200	...	(nb élèves x 0,11) + 168 €	300,00 €	

L'AD PEP 81 compte 15543 adhérents élèves pour l'année 2007.

Récapitulatif des Adhésions Elèves	2007	2006	2005
1^{er} degré			
SL ALBI	1072	1004	1502
SL CARMAUX	1818	1891	2847
SL CASTRES	3293	4558	3969
SL CENTRE TARN	652	794	840
SL GAILLAC	759	1909	1426
SL LAVAUR	3305	3749	3751
SL MAZAMET	2280	1252	2693
TOTAL 1^{er} degré	13179	15157	17028
2nd degré			
Collèges	2078	1818	3922
Lycées	286	3865	2236
TOTAL 2nd degré	2364	5683	6158
TOTAL	15543	20840	23186

Le constat chiffré de la campagne dans le premier degré, mis en cohérence avec le compte de résultat de l'association au terme de l'exercice 2007, permet de faire état de 13179 élèves adhérents représentant une baisse de 13 %. (15157 en 2005)

Dans le 2nd degré, de moins en moins d'établissements adhèrent, mais les montants des demandes d'aide sont de plus en plus importants. Les dossiers de demande d'aide personnalisée traités par le siège révèlent des situations sociales de plus en plus précaires et de plus en plus graves.

On constate une augmentation des adhésions opportunistes : l'établissement n'adhère que s'il a besoin d'une aide ou d'un service.

La refonte du système de calcul des adhésions pour les établissements du second degré n'a pas eu les effets escomptés en termes d'augmentation du nombre d'élèves et d'établissements adhérents.

Pour l'année civile 2007, le montant global des cotisations de la campagne de solidarité s'élève à 12619,07 Euros, 1^{er} & 2nd degré confondus, y compris les adhésions individuelles et les dons. Le montant total des aides s'élève à 12034,65 €. L'association joue pleinement son rôle : l'intégralité des cotisations est reversée sous forme d'aides.

	2007	2006	2005
Cotisations individuelles + dons	1779,00 €	2210,00 €	1757,00 €
Cotisations Elèves	10840,07 €	12115,36 €	13990,74 €
Total cotisations	12619,07 €	14325,36 €	15747,74 €
Montant Total des Aides	12034,65 €	14267,00 €	12430,66 €

2. ACTIONS DE SOLIDARITE 2007

Depuis juin 2006, l'AD PEP 81 gère les dispositifs « *Vacances Insertion Famille* » et « *Vacances Insertion Personnes Handicapées* » pour le département du Tarn. (dispositif national ANCV – JPA – Solidarité Laïque – UNALG)

Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une aide PEP en fonction du type d'aide hors Bourses de vacances PEP/JPA

Secteur AEF Actions de solidarité hors JPA	Secours d'urgence	Aide au départ en classe découverte	Aide au Transports et Activités Périscolaire	Aide aux Pensions et 1/2 Pensions	Aide aux projets	Autres aides	Nombre total	Montant €
Siège AD PEP 81		3				3	6	771,00 €
SL ALBI		1			250		251	263,11 €
SL CARMAUX		5					5	235,00 €
SL CASTRES		10			1506	1	1517	1389,80 €
SL CENTRE TARN		3					3	210,00 €
SL GAILLAC		3					3	198,00 €
SL LAVAUR		10		5		1	16	1091,70 €
SL MAZAMET		11		6		11	28	1876,04 €
TOTAUX	0	46	0	11	1756	16	1829	6034,65 €

Nombre et montant des aides PEP pour les bourses de vacances dans le cadre de la convention PEP/JPA

	NB Bourses	Part PEP/JPA	Part PEP pondérée
Lycée	18	599,11 €	269,63 €
Lycée Pro	6	113,95 €	51,28 €
Collège	145	4637,55 €	2087,13 €
2nd degré	170	5350,61 €	2 408,04 €
Siège	1	21,20 €	9,54 €
Albi	63	1718,30 €	773,32 €
Carmaux	46	1635,11 €	735,88 €
Castres	39	1010,26 €	454,67 €
Centre Tarn	20	459,85 €	206,96 €
Gaillac	33	983,80 €	442,76 €
Lavaur	83	1280,55 €	576,31 €
Mazamet	48	873,35 €	393,05 €
1er degré	332	7982,42€	3 592,49 €
TOTAL	502	13333,03 €	6000,53 €
Total siège	171	5 371,81 €	2 417,58 €

Pour 2007, l'opération bourses de vacances JPA – PEP - Conseil général du Tarn a concerné 555 dossiers dont 502 issus des établissements publics)

Rappel : L'AD PEP 81 finance les bourses de vacances accordées par le comité départemental JPA à hauteur de 50 % + 10 % de frais de gestion, exclusivement pour les élèves originaires du département scolarisés dans des établissements publics. (555 dossiers émanant d'établissements publics et privés ont été traités)

La convention liant l'AD PEP 81 au comité départemental JPA a été revue, étendue au second degré et le plafond a été relevé à 6000 Euros en 2004.

Nombre d'élèves ou d'établissements scolaires concernés par une aide PEP en fonction du type d'aide

Secteur AEF Récapitulatif des actions de solidarité	Bourses de vacances PEP/JPA		Récapitulatif des aides AEF		TOTAUX	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant €
Siège AD PEP 81	171	2417,58 €	6	771,00 €	177	3188,58 €
SL ALBI	63	773,32 €	251	263,11 €	314	1036,43 €
SL CARMAUX	46	735,88 €	5	235,00 €	51	970,88 €
SL CASTRES	39	454,67 €	1517	1389,80 €	1556	1844,47 €
SL CENTRE TARN ASH	20	206,96 €	3	210,00 €	23	416,96 €
SL GAILLAC	33	442,76 €	3	198,00 €	36	640,76 €
SL LAVAUR	83	576,31 €	16	1091,70 €	99	1668,01 €
SL MAZAMET	48	393,05 €	28	1876,04 €	76	2269,09 €
TOTAUX	502	6000,53 € Plafonné à 6000,00 €	1829	6034,65 €	2332	12034,65 €

3. ACTIVITE du SAPAD en 2007

Origine des dossiers : MAE & MAIF

Année civile 2006 : 13 Dossiers ouverts entre le 01/01 et le 31/12/2007 :

- 2 pour le compte de la MAIF,
- 11 pour le compte de la MAE.
- 11 élèves ont bénéficié de la mise en œuvre d'une assistance pédagogique dans le cadre de l'application de la circulaire ministérielle du 17/07/1998. (1 élève en 1^{er} degré, 6 en collège et 4 en lycée)
- 25 intervenants dont un prestataire de services (CAP sur l'AVENIR) ont été recrutés durant l'année civile 2007 (données DADS 2007) ;
- 218,50 heures d'enseignement ont été dispensées ;
- 2 dossiers supplémentaires ont été ouverts mais n'ont pu aboutir :
 - o 1 suite à l'abandon de la demande par les parents ;

- 1 suite à la reprise de scolarité de l'élève ;

Au premier semestre 2007, une enquête de satisfaction a été adressée aux usagers et aux intervenants du SAPAD pour les APAD réalisées pendant l'année civile 2006, afin d'évaluer et d'améliorer le service rendu à la personne.

4. VIE ASSOCIATIVE & ACTIONS SPECIFIQUES

1. Gestion de la formation des AVS et EVS mission ASEH

L'association continue son activité de plate-forme de formation des AVS et EVS mission ASEH pour le département :

- une convention a été passée avec l'Inspection académique du Tarn pour l'ensemble du dispositif de formation y compris les frais de déplacement des stagiaires ;
- un protocole de mise en œuvre a été signé entre l'association, l'Inspection académique du Tarn et plus particulièrement l'Inspection de l'Education en charge du secteur AIS et le CRFMS ERASME concernant le pilotage du dispositif et l'organisation de la formation ; les organismes formateurs sont :
 - l'équipe de circonscription IEN ASH Centre Tarn ;
 - le CRFMS ERASME ;
 - l'IRFCES Saint-Simon (antenne d'Albi) ;
- une convention a été passée avec le CRFMS ERASME concernant la gestion et la répartition des fonds de formation SAFCO pour les AVS & CNASEA pour les EVS mission ASEH.
- 1864 heures de formation ont été dispensées pour un montant total de 19060,00 Euros.

2. Convention de services AD PEP 81 – URPEP Midi-Pyrénées

La convention de services signée entre l'AD PEP 81 et l'URPEP Midi-Pyrénées a été reconduite pour la période du 01/01 au 30/06/2008.

Elle concerne :

- la gestion et l'administration du site internet de l'URPEP ;
- la gestion et l'administration de la boîte aux lettres de l'URPEP ;

Pour l'exécution de ces prestations, l'URPEP finance 2,00 heures/semaine réparties sur 6 mois du temps du permanent associatif de l'AD 81 sur la base de la part salariale restant à charge de l'AD PEP 81 après reversement de la subdélégation ministérielle.

3. Activité Formation

a. Formations suivies ou dispensées

octobre 2006 à mai 2007 Séminaire de formation CIAS Carmaux « De la crise du lien à la crise des familles » (Ch. BIGEYRE)
novembre 2007 Journées nationales d'étude à St-Etienne « Economie sociale & solidaire » (42) (M. DIEVAL)

b. Organisme de formation

Ouverture du chantier de création d'un organisme de formation professionnelle agréé dans les domaines de :

- formation des Auxiliaires de Vie Scolaire et Emplois Vie Scolaire mission ASEH ;
- formations à l'utilisation de logiciels informatiques de la suite Microsoft Office : Word, Excel, Powerpoint, Outlook, etc.
- formations à la création et à la mise en ligne de site informatiques (logiciels Dreamweaver, FTP Expert, Filezillia, Etc.)

à destination :

- des élèves et professionnels de l'Education nationale des établissements publics 1^{er} et 2nd degré ;
- des adhérents des PEP 81;
- des adhérents et des professionnels de l'URPEP Midi-Pyrénées et de toute autre association affiliée à la FGADPEP
-

Le dossier de demande d'agrément est prêt, la négociation avec l'URPEP Midi-Pyrénées est actuellement en attente d'une décision du conseil d'administration régional.

4. Emplois Vie Scolaire assistants administratifs

Depuis la 2^{ème} quinzaine de décembre 2005, deux personnels embauchés en contrat d'accompagnement à l'emploi sur des postes d'emploi vie scolaire ont été mis à la disposition de l'association par convention avec l'Inspection académique et le lycée professionnel Clément de Pémillie pour des missions suivantes :

- assistant administratif secrétariat – comptabilité : M. Yannick GREGOIRE ; M. GREGOIRE a terminé son contrat le 10/12/2007 ;
- assistant administratif scolarisation des élèves malades ou accidentés - SAPAD 81 (DEL + ADPEP) : Mme Catherine BERNIERE a pris ses fonctions le 01/03/2007 en remplacement de Melle GARGAROS, embauchée en CNE dans une entreprise à compter du 08/01/2007 ; Mme BERNIERE a terminé son contrat le 28/02/2008.

5. Participations & Représentations

En 2007, l'AD PEP 81 a été représentée par ses administrateurs ou par son directeur au sein des instances suivantes :

- Comité Départemental de la JPA du Tarn ;
- Union Régionale de la JPA de Midi-Pyrénées ;
- Union Régionale des PEP de Midi-Pyrénées ;
- Assemblée générale de la FGADPEP ;
- Conférence des Présidents et Rassemblement des Permanents de la FGADPEP ;
- Centre Intercommunal d'Aide Sociale de la Communauté de Communes du Carmausin. (plateforme de réussite éducative)

6. Secteur Educatif & Pédagogique

Conformément aux missions confiées par la FGADPEP et aux conventions passées avec l'URPEP Midi-Pyrénées, l'AD PEP 81 a participé à l'élaboration et à la diffusion du catalogue régional des séjours éducatifs et pédagogiques. Quatre séjours de classes découvertes ont été vendus pour l'hiver en 2006.

En collaboration avec le service Vacances & Loisirs de l'AD PEP 12, l'AD PEP 81 a initié une politique de promotion de séjours de vacances et de loisirs à destinations des personnes handicapées accueillies dans des établissements spécialisés du secteur médico-social du département. Le catalogue régional des séjours éducatifs et pédagogiques a été adressé dans tous les établissements médico-sociaux du département ; le permanent a rencontré régulièrement des représentants d'usagers, d'établissements ou d'associations gestionnaires pour promouvoir l'organisation de ce type de séjours, y compris les séjours de « vacances adaptées organisées » définies par le décret n°2005-179 du 29 décembre 2005. (Circulaire DGAS/SD3 n°2006-190 du 26 avril 2006)

Pour l'AD 81, ce secteur est totalement en dehors des objectifs définis lors de l'étude prospective 2007-2009 en termes de résultat. A contrario, l'AD a traité et continue de traiter un nombre beaucoup plus important de demandes de séjours de vacances et de séjours éducatifs et pédagogiques. L'activité de placement est en hausse, mais le service n'est pas ou trop peu rémunéré. Les produits attendus n'ont pas été réalisés.

7. Agréments

a. Agrément des statuts par la FGADPEP

Les statuts de l'AD PEP 81 modifiés lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2007 ont été agréés par le conseil d'administration de la FGADPEP en date du 02 octobre 2007.

b. Association de Jeunesse et d'Education Populaire – DDJSVA

L'AD PEP 81 a été agréée en tant qu'Association de Jeunesse et d'Education Populaire par le Conseil Départemental de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative en date du 26 mars 2007 et se voit attribuer le numéro d'agrément 81.JEP.07.N.002